

DELIBERATION N°74-16 DU 11 DECEMBRE 1974
PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES COEFFICIENTS
SPECIFIQUES DE POLLUTION POUR L'ESTIMATION FORFAITAIRE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

adopte la modification du tableau des coefficients spécifiques de pollution pour l'estimation forfaitaire pour les activités de négoce et élevage des vins, fabrication des jus de fruits, eaux minérales et boissons gazeuses, fabrication d'apéritifs à base de vin ou d'alcool, ainsi qu'elle résulte du tableau ci-annexé.

Le Président du
Conseil d'Administration

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

M. DOUBLET

F. VALIRON